



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA FOURNITURE,  
L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES SERRURES HORAIRES  
A COMBINAISONS ELECTRONIQUES POUR LE VERROUILLAGE D'UNE  
PARTIE DES PORTES FORTES/TRAPONS DE SECOURS DES CAISSES  
ET DES TRESORS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**1. Objet du marché**

La Banque de la République du Burundi (BRB en sigle), à travers son site web [www.brb.bi](http://www.brb.bi) et le quotidien « Le RENOUEAU », lance un Avis d'Appel d'Offres relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service des serrures horaires à combinaisons électroniques pour le verrouillage d'une partie des portes fortes/trappons de secours de ses Caisses et Trésors.

Le type de serrures électroniques de haute sécurité certifiée « systèmes distribués » à fournir, à installer et à mettre en service va remplacer une partie des serrures horaires GSL 1000 de GUNNEBO vétustes exploitées par la BRB depuis 2012.

**2. Allotissement**

Le marché est constitué d'un lot unique et indivisible.

**3. Financement**

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

**4. Conditions de participation**

La participation au présent marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales disposant des capacités juridiques, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer au présent appel d'offres, toute personne physique ou morale frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi).

9

## **5. Monnaie de soumission**

Le montant de la soumission est libellé entièrement en Francs Burundi (BIF). Les montants devront être exprimés Toutes Taxes comprises (TTC).

## **6. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)**

Le Dossier d'appel d'offres est constitué par les documents suivants :

- a) Le présent Avis d'appel d'offres ;
- b) Les instructions aux soumissionnaires ;
- c) Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- d) Les critères d'évaluation et de qualification des offres
- e) Les modèles des documents.

## **7. Visite des lieux**

Une visite obligatoire des lieux sera organisée en vue de permettre aux soumissionnaires de mieux répondre aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

Le programme de visite des sites de la BRB concernés par le présent marché est le suivant :

- Visite au siège : le 04 / 03 / 2025 à 9h30 ;
- Visite de l'Agence BRB GITEGA : le 05 / 03 / 2025 à 11h00 ;
- Visite à l'Agence BRB NGOZI : le 05 / 03 / 2025 à 15h00 ;
- Visite à l'Agence BRB RUMONGE : le 06 / 03 / 2025 à 11h00.

Ladite visite des lieux sera sanctionnée par un certificat de visite qui sera délivré le lendemain.

## **8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, par tout soumissionnaire intéressé auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2<sup>ème</sup> étage, Bureau n°2.27 ou n°2.27 BIS, Tél (+257) 22 20 40 98 ou (+257) 22 22 43 65, e-mail : [www.brb.bi](http://www.brb.bi), moyennant le paiement d'un montant de cent mille francs Burundi (BIF 100 000) non remboursable à verser sur le compte n° CC11 634 intitulé « Compte Transit paiement BRB/BIF » ouvert à la BRB.

9

## **9. Dépôt et ouverture des offres**

Les offres doivent être déposées au siège de la BRB, 5ème Etage au secrétariat de Direction de la Banque au plus tard le 27/03/2025 à 10 heures. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les offres techniques seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui décideront d'assister à la séance d'ouverture qui aura lieu à l'adresse suivante : salle des réunions du 4ème étage, le même jour, à 10h30.

L'ouverture des offres financières se fera uniquement pour les soumissionnaires dont les offres techniques auront satisfait aux critères administratifs et aux exigences techniques.

## **10. Présentation des offres**

Les offres rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés, seront déposées en quatre (4) exemplaires, dont un (1) original et trois (3) copies, et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant respectivement les mentions « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes sont glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offres relative à la fourniture, l'installation et la mise en service des serrures horaires à combinaisons électroniques pour le verrouillage d'une partie des portes fortes des Caisses et des Trésors de la Banque de la République du Burundi** ».

Les enveloppes contenant les offres sont envoyées à l'adresse ci-après :

**A Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi**

**1, Avenue du Gouvernement**

**B.P. 705 Bujumbura**

**Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax. (+257) 22 22 31 28**

**E-mail : [brb@brb.bi](mailto:brb@brb.bi)**

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

**L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.**

9

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus mentionnée ne pourra pas être acceptée.

### **11. Garantie de soumission**

Toutes les offres doivent être assorties d'une garantie de soumission de cinq million de Francs Burundi (BIF 5 000 000) délivrée par une banque agréée au Burundi.

La Banque ne peut pas accepter une garantie de soumission délivrée par une institution de Microfinance.

La garantie de soumission est restituée au soumissionnaire non gagnant après notification du marché. Elle n'est pas restituée au soumissionnaire gagnant qui se désiste.

Une offre non accompagnée de la garantie de soumission est rejetée d'office.

### **12. Garantie de bonne exécution**

Le soumissionnaire gagnant devra aussi s'engager à une garantie bancaire de bonne exécution équivalant à cinq pour cent (5%) du montant total du marché.

### **13. Contenu des offres**

#### **A. L'offre technique**

L'offre technique comprendra les éléments suivants :

- a) La lettre de soumission, sans mention du montant de l'offre, signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager la société soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
- b) L'identification du soumissionnaire, avec son adresse physique précise et exacte, son numéro de téléphone, etc. ;
- c) L'acte d'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché conformément au DAO ;
- d) une attestation de non-redevabilité encore valide délivrée par l'Office burundais des Recettes ;
- e) Un Numéro d'Identification Fiscale ;
- f) Une attestation de non-redevabilité dans l'institution de sécurité sociale (INSS) ;
- g) Les renseignements sur les capacités du soumissionnaire ;
- h) Le profil et le CV de l'Expert en installation des serrures horaires à combinaisons électroniques aligné par le soumissionnaire. Les attestations des services rendus ou d'autres documents similaires prouvant l'expérience de l'Expert sont également exigés ;

9

- i) Les prospectus des serrures horaires à fournir, à installer et à mettre en service ainsi que les spécifications techniques détaillées ;
- j) La Garantie bancaire de soumission de cinq million de Francs Burundi (BIF 5 000 000) délivrée par une banque agréée au Burundi.
- k) L'indication sur la durée de garantie des serrures horaires ;
- l) Les détails de livraison ;
- m) Le bordereau des quantités ;
- n) La preuve d'achat du DAO ;
- o) La preuve ou certificat des visites des sites concernés ;
- p) Une autorisation du fabricant ou du revendeur agréé ;
- q) L'autorisation du fabricant ou du revendeur agréé.

L'absence de l'un ou l'autre des documents à caractère éliminatoire indiqués dans les critères d'évaluation constitue une cause de rejet de l'offre.

La Banque de la République du Burundi se réserve le droit de vérifier la véracité et/ou l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires.

## **B. L'offre financière**

Les offres financières seront de deux types :

- L'offre financière principale qui tient compte du bordereau principal correspondant ;
- L'offre financière alternative qui tient compte du bordereau alternatif correspondant.

Chaque offre financière comprendra :

- a) Une lettre de soumission signée par une personne ayant les pouvoirs d'engager le soumissionnaire, accompagnée d'une procuration écrite authentifiée par le notaire en cas de délégation de pouvoir ;
- b) Un bordereau de prix dûment signé ;
- c) Le tableau de détail des prix unitaires du bordereau.

Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes et non révisables pendant toute la durée du marché.

Le tableau de détail des prix unitaires du bordereau permettra une analyse et un choix objectifs des offres financières proposées.

## **14. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires dès la date d'ouverture des offres.

### **15. Attribution et notification du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté l'offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès notification de cette attribution, le soumissionnaire dispose d'un délai maximum de cinq (5) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue de la conclusion du contrat.

### **16. Délai d'exécution**

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de signature du contrat.

### **17. Renseignements complémentaires**

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 8.

### **18. Droit applicable**

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site [www.brb.bi](http://www.brb.bi).

Fait à Bujumbura, le 19 février 2025

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

Edouard Normand BIGENDAKO

Gouverneur.

